

Catalogue de services



BMI

Siplast

Une offre complète de services
depuis nos sites – Édition mars 2022

Nouveau



**LIVRAISON
EXPRESS
2 HEURES***

*Au départ de certains dépôts.

bmigroup.com/fr

Sommaire

Comment passer commande auprès de BMI Siplast	1
Service de transport	2
Nos implantations : dépôts et usines BMI Siplast	3
Cas standard : délais de livraison pour semi-remorque	4
Livraison express depuis les dépôts	5
Conditions Générales de Vente	6

Ce document daté de mars 2022 est un document non contractuel susceptible d'être modifié à tout moment. BMI se réserve le droit, dans le cadre de notre amélioration continue, de le modifier et de modifier les caractéristiques techniques de sa gamme ainsi que les produits qui y sont référencés. Les conditions d'impression ne permettent pas nécessairement une reproduction fidèle des coloris des produits qui ne peuvent donc en aucun cas être considérés comme garantis. Nous vous invitons à contacter votre interlocuteur local pour votre projet.

Comment passer commande auprès de BMI Siplast



Tel commandes : **08 05 50 50 50**

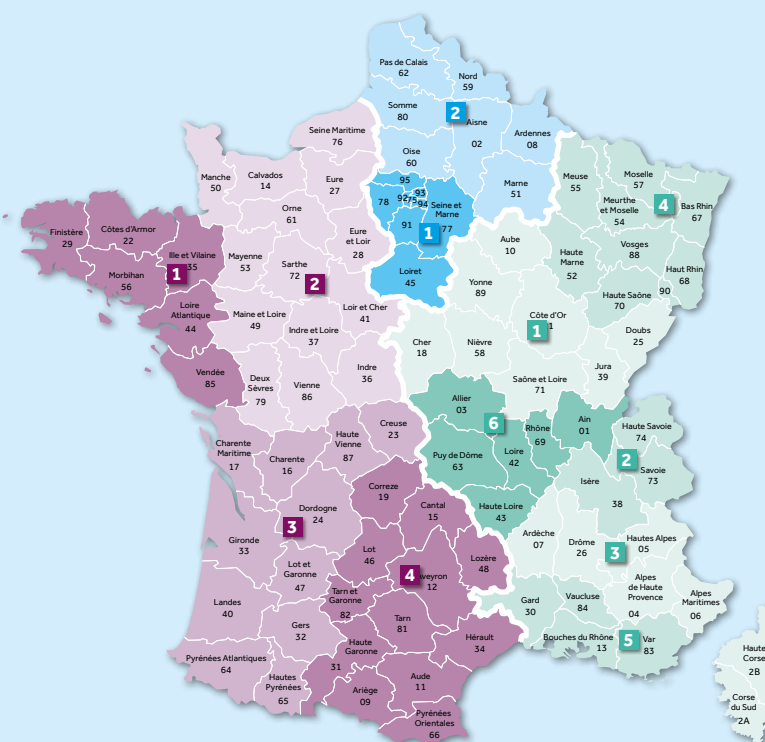
Service & appel gratuits

Tapez **1** : pour passer commande
Tapez **2** : pour le suivi de votre livraison

Fax : **0 826 259 226**

Service 0,15 € / min
+ prix appel

Mail : cdes.entreprise-siplast@bmigroup.com



RÉGION OUEST



1 Olivier Douillard
CHEF DES VENTES RÉGION OUEST
06 08 97 48 51



2 Florent Gerbaud
DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DES VENTES
06 76 45 85 43



3 Fabrice Martinez
DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DES VENTES
06 80 99 47 49

4 En cours de recrutement
ACTIVITÉ BÂTIMENT > OLIVIER DOUILLARD : 06 08 97 48 51
ACTIVITÉ GÉNIE CIVIL > PATRICK FERRETTI : 06 72 86 96 25

RÉGION EST



1 Arianna Robert
CHEF DES VENTES RÉGION EST
06 84 99 68 89



2 Julien Burnet
DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DES VENTES
06 88 84 00 90



3 Patrick Diaz
DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DES VENTES
06 33 77 03 97



4 Stéphane Grivaud
DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DES VENTES
06 76 17 13 25



5 Frédéric Louis
DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DES VENTES
06 80 15 63 51



6 Nicolas Pollet
DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DES VENTES
06 76 13 83 63

ASSISTANTES COMMERCIALES



Isabelle Castella



Jacqueline Chapuis



Virginie Maurel

RÉGION IDF/NORD



1 Alan Seznec
CHEF DES VENTES RÉGION IDF/NORD
06 30 35 25 98



2 Laurent Delwaulle
DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DES VENTES
06 77 35 26 59



1 Abel Dias
DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DES VENTES
06 42 33 35 03



1 Daniel Freitas
DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DES VENTES
06 98 41 34 91



1 Frantz Keller
DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DES VENTES
06 07 80 69 48

Service de transport

Pour vous apporter un service adapté à votre besoin, BMI Siplast vous assure un service de livraison aux départs des usines de Lorient et Mondoubleau ainsi que de nos dépôts.

Notre engagement, vous assurer un service de qualité.

Pour cela, nous vous proposons différents types de livraison.

Une livraison dite « **Standard** » se réalise à partir de nos usines en camion semi-remorque classique et sans hayon de déchargement.

Nous rappelons que la loi interdit au chauffeur de décharger la marchandise au-delà de 3 tonnes (3 palettes complètes).

À LA PRISE DE COMMANDE, IL EST DONC PRIMORDIAL DE CONNAÎTRE LES MOYENS DE DÉCHARGEMENT EN PLACE.

Pour les besoins de matériels spécifiques de déchargement, il est important de passer une commande de :



« **Hayon** » : le transporteur fournira un ensemble semi-remorque avec Hayon et transpalette.



« **Porteur Hayon** » : véhicule poids lourd de petite taille équipé d'un hayon, permettant la livraison des centres-villes et zones d'accès réduites.



« **Porteur Grue** » : véhicule poids lourd de petite taille, équipé d'un bras grue, permettant le déchargement et la dépose de la marchandise au pied du véhicule.

LIVRAISON EN DÉPART USINE OU EN DÉPART DÉPÔT ?

■ Depuis les usines BMI Siplast

Vous avez accès à l'ensemble de la gamme BMI Siplast. BMI Siplast assure la livraison franco de port à partir de 3 tonnes.

■ Nos services de proximité depuis les dépôts

12 dépôts de proximité sont à votre disposition pour les commandes inférieures à 10 tonnes.

Certains dépôts proposent en plus un service express 2 h.

La majorité des références courantes sont stockées dans les dépôts, sous réserve de disponibilité.

Nouveau



**LIVRAISON
EXPRESS
2 HEURES***

*Au départ de certains dépôts.



Nos implantations : dépôts et usines BMI Siplast



Région Auvergne-Rhône-Alpes

BELTRALOG

1505 allée Val Guiers
73330 BELMONT TRAMONET
Tél. : 04 76 37 09 91 – Fax : 04 76 37 09 99
Mail : depot.chambery@bmigroup.com
8 h 00 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 30

TRANSPORTS COUTAREL

10 rue Georges Besse
69740 GENAS
Tél. : 04 78 90 05 29 – Fax : 04 78 90 03 05
Mail : depot.lyon@bmigroup.com
7 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00

Région Grand Est

HEMMERLIN

12 rue des Cévennes
68390 SAUSHEIM
Tél. : 06 24 46 45 29
Mail : depot.sausheim@bmigroup.com
7 h 30 – 11 h 45 / 14 h 00 – 17 h 30

Région Hauts-de-France

PICAVET TRANSPORTS

Rue Gay Lussac
59147 GONDECOURT
Tél. : 01 40 84 68 27 – Fax : 03 20 26 98 69
Mail : nleman@arf.fr
Lundi au jeudi : 8 h 00 – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h 00
Vendredi : 8 h 00 – 12 h 30

Région Île-de-France

DÉPÔT SIPLAST

Parc Valad – 53 rue de Verdun BAT 4
93120 LA COURNEUVE
Tél. : 01 40 84 68 28 – Fax : 01 43 52 75 37
Mail : depot.lacourneuve@bmigroup.com
7 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 16 h 00

Région Nouvelle-Aquitaine

TR EXPRESS MÉRIGNAC

16 rue des Genêts – ZI Saint Exupéry
33700 MÉRIGNAC
Tél. : 06 76 08 30 02 – Fax : 05 56 55 90 76
Mail : depot.merignac@bmigroup.com
7 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00

■ Dépôts

▲ Sites de production

Région Occitanie

TR EXPRESS TOULOUSE

2 rue Sadi Carnot
31830 PLAISANCE DU TOUCH
Tél. : 06 86 21 91 55
Mail : depot.toulouse@bmigroup.com
7 h 30 – 12 h 00 / 14 h 00 – 17 h 30

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

AZUR EXPRESS OCÉAN

12 boulevard Lavoisier
13014 MARSEILLE
Tél. : 01 40 84 68 29 – Fax 04 91 58 21 59
Mail : depot.marseille@bmigroup.com
7 h 30 – 12 h 00 / 14 h 00 – 17 h 45

ABC CONVOYAGE

32 allée des Géomètres – ZI secteur D
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR
Tél. : 06 16 28 54 00
Mail : abc.convoyages@gmail.com
7 h 00 – 12 h 00 / 13 h 15 – 17 h 30

Région Bourgogne-Franche-Comté

LOCATRANS GÉNELARDAIS

Rue Pierre Lauterbach
21600 LONGVIC
Tél. : 03 80 65 36 07
Mail : depot.dijon@bmigroup.com
7 h 30 – 12 h 00 / 14 h 00 – 17 h 00

Site de Mondoubleau

30 rue Poterie
41179 Cormenon

Site de Lorioi

Les Blaches – 475 rue de l'Industrie
26270 Lorioi-sur-Drôme

Cas standard : délais de livraison pour semi-remorque

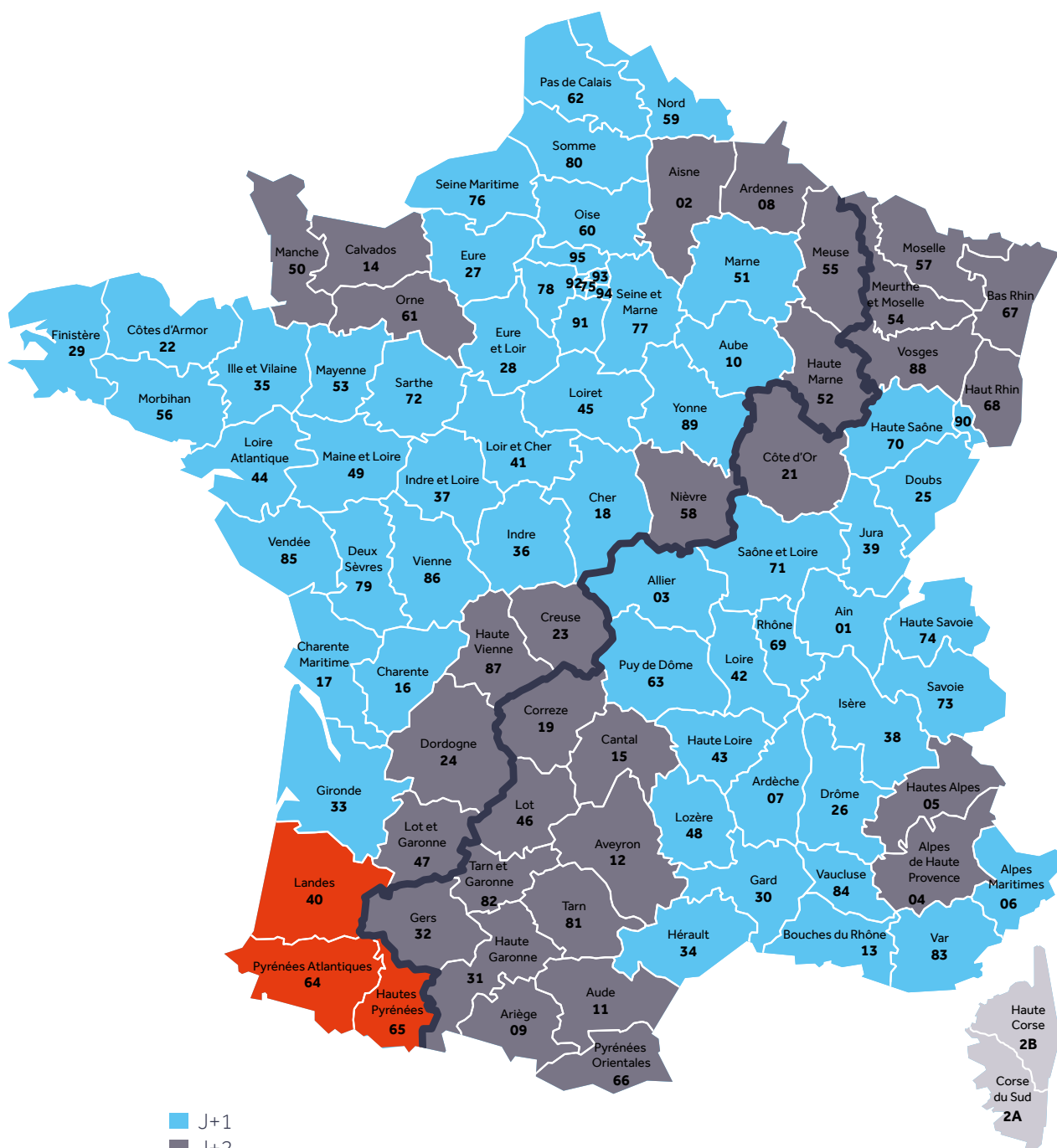


POUR TOUTE COMMANDE PASSÉE AVANT MIDI, LA LIVRAISON EST ASSURÉE EN 48 OU 72 HEURES SELON LA CARTE CI-DESSOUS.

Pour les livraisons standard, nos semi-remorques sont avec ou sans hayon.

Cas de porteurs spécifiques : si vous vous avez besoin de porteurs spécifiques, il faut généralement compter 24 h supplémentaires.

N'hésitez pas à vous rapprocher de notre équipe commerciale pour plus d'informations sur la disponibilité de ces porteurs dans votre département



Livraison express depuis les dépôts

L'ESSENTIEL DE L'OFFRE BMI SIPLAST À 24 HEURES SEULEMENT !

La livraison dans les 24 heures est disponible depuis nos 10 dépôts répartis sur tout le territoire. Vous avez également la possibilité de commander une livraison express (2 h) sur certains dépôts.

QUAND PASSER COMMANDE DEPUIS UN DÉPÔT ?

- Idéal pour les commandes inférieures à 10 tonnes.
- Plusieurs dépôts proposent en plus un service express 2 h, pour les impératifs de chantier.
- La majorité des références courantes sont stockées dans les dépôts, sous réserve de disponibilité.

**LIVRAISON ASSURÉE DANS LES 24 HEURES
POUR TOUTE COMMANDE PASSÉE AVANT MIDI
AU DÉPÔT.**



SERVICE EXPRESS

Livraison en 2 heures, applicable sur certains dépôts et pour certains produits.



Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales de vente (CGV) annulent et remplacent les précédentes et s'appliquent à compter du 1^{er} février 2022. Elles s'appliquent à toutes les ventes conclues par BMI auprès des acheteurs professionnels (Client) et couvrent l'ensemble des produits commercialisés par BMI (Monier SAS et/ou Icopal SAS). Les présentes CGV constituent le socle unique de la négociation commerciale et prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou tous autres documents émanant du Client. Toutes autres conditions ne seront valables que si elles ont été acceptées préalablement et par écrit par BMI.

1. COMMANDES

Les tarifs, catalogues ou autres documents publicitaires ou promotionnels ne constituent pas une offre, et BMI se réserve le droit de retirer sans préavis tout produit de ses documents tarifaires ou publicitaires, ou d'en modifier les caractéristiques. Toutefois, le Client pourra annuler toute commande si les modifications intervenues portent sur des caractéristiques essentielles de son engagement. Toute commande par le Client implique l'acceptation sans réserve de nos CGV et de nos tarifs. Les commandes doivent être adressées au service client BMI par courrier, E-Mail et/ou par EDI ou tout autre logiciel de gestion des commandes. Les commandes doivent comporter tous renseignements nécessaires à leur bonne exécution, tels que les références, quantités des produits ainsi que le lieu de livraison et la date d'enlèvement souhaitée. Toute commande d'un Client doit faire l'objet d'un accusé de réception par BMI, lequel sera adressé dans les 48 (quarante-huit) heures ouvrées à compter de la passation de la commande via un accusé de réception de commande (ARC) confirmant les délais de livraison / mise à disposition et les quantités disponibles. En l'absence d'envoi d'un ARC dans ce délai, la commande est réputée rejetée. Toute modification ou annulation de commande ne peut être prise en considération que si elle a été préalablement acceptée par écrit par BMI. BMI pourra suspendre, annuler ou refuser d'honorer les commandes non encore livrées si le Client n'a pas procédé au paiement d'une ou plusieurs livraison(s) précédente(s).

2. DISPONIBILITÉ DES PRODUITS

Monier mettra ses produits à disposition dans un délai de 12 (douze) jours ouvrés à compter de la date d'émission de l'ARC. Le lieu de mise à disposition sera tel que défini dans le plan de stockage. La disponibilité des produits commandés n'est garantie que pour une durée de 15 (quinze) jours ouvrés à compter de la date de mise à disposition communiquée sur l'ARC.

Icopal a défini trois niveaux de disponibilité de ses produits :

- Classe A : disponible en stock et livrable dans un délai de 3 (trois) jours ouvrés à compter de la date d'émission de l'ARC.
- Classe B : produits livrés sous 12 (douze) jours ouvrés à compter de la date d'émission de l'ARC.
- Classe C : produits spécifiques fabriqués sur commande ferme du Client. Délai de livraison à définir selon accord au cas par cas.

Pour Monier et Icopal : en cas d'annulation, le Client sera tenu au paiement d'une indemnité correspondant à l'intégralité du prix de la commande. Toute demande de report, de modification ou de suspension de la livraison à l'initiative du Client doit être formulée par écrit et entraînera l'application de plein droit d'une majoration forfaitaire calculée au taux de 15 % (quinze pour cent) du montant des sommes dues par le Client, cette majoration ne pouvant être inférieure à 150 (cent cinquante) euros.

3. TRANSPORT ; LIVRAISON

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards ne peuvent donner lieu à des pénalités/dommages-intérêts ni entraîner l'annulation de la commande, à moins qu'il ne soit démontré qu'ils proviennent d'une faute lourde de la part de BMI. Ne seront notamment pas considérés comme fautifs ceux qui résulteraient d'un cas de force majeure.

(i) Pour les produits vendus Ex-Works (usines/dépôts BMI) : L'accès aux zones de chargement est formellement interdit aux particuliers. Lors du chargement, l'ordonnancement des commandes ne fait pas partie des prestations fournies par BMI.

(ii) Pour les produits livrés chez le Client : Quel que soit le mode de transport, BMI se réserve le droit de facturer tous les frais de transport qui ne seraient pas inclus dans le prix des produits, y compris toute hausse du prix du carburant qui lui serait imposée par les prestataires de transport, ou tout surcoût de transport.

(iii) Dispositions applicables quel que soit le mode de livraison : Si les prix sont établis « franco » ou « port payé », les prix incluent les frais de transport. Quel que soit le mode d'enlèvement et de transport utilisé par le Client, celui-ci s'engage à respecter la réglementation applicable, à mettre en œuvre les meilleures pratiques pour l'enlèvement et le transport des produits, et à se conformer aux prescriptions et règles de sécurité et d'hygiène en vigueur sur les différents sites de BMI.

Les emballages réutilisables, éventuellement mis à disposition par BMI, pour le transport et le stockage des produits, comprennent notamment les palettes, et sont exclusivement destinés au stockage des produits remis. Ils doivent être maintenus par le Client en bon état de conservation, manipulés, déchargés et préparés pour leur restitution selon les règles de l'art et/ou selon les recommandations spécifiques fournies par BMI. Si des emballages sont manquants ou endommagés, BMI se réserve le droit de réclamer au Client le paiement correspondant à l'acquisition d'un emballage de remplacement ainsi que tous les frais directs et/ou indirects générés par ce remplacement.

4. GARANTIE

Le Client s'engage à délivrer lui-même et à s'assurer qu'est délivrée par ses préposés et/ou ses sous-traitants une information pertinente, claire et complète aux sous-acquéreurs et/ou bénéficiaires et/ou utilisateurs s'agissant des produits ou des garanties y afférant.

4.1 GARANTIE GÉNÉRALE

BMI garantit uniquement qu'au moment de la livraison les produits sont conformes aux spécifications techniques telles que définies et communiquées par BMI et aux normes en vigueur (ACERMI, DTA, Avis techniques). Pour les produits régis par les normes Afnor, cette garantie ne s'applique que s'il est démontré une non-conformité telle que décrite par les normes Afnor en vigueur à la date de fabrication du produit litigieux.

Monier accorde la garantie sus-évoquée pour une période strictement limitée à 10 ans à compter de la date de livraison des produits, et exclut toute garantie sur l'uniformité de ton des produits ou sur une couleur donnée dans le temps. Icopal accorde la garantie sus-évoquée à l'exclusion des épisodes de grêle qui affecteraient les produits et dont BMI ne saurait être tenu responsable. BMI décline toute autre garantie, expresse ou implicite, relative aux produits, notamment concernant l'adaptation à un usage qui ne serait identifié ni par les spécifications techniques ni par les normes en vigueur. Toute intervention ou réparation effectuée sans l'accord préalable de BMI sur les produits, même ultérieurement jugés défectueux, entraînera l'inapplication de la garantie et la renonciation à tout recours contre BMI. Il est précisé que si le personnel de BMI est amené à intervenir sur un chantier, ce ne peut être en aucun cas pour se substituer aux différents professionnels de la construction (notamment maîtres d'ouvrage, architectes, maîtres d'œuvre, etc.) dans la mesure où BMI n'est ni qualifiée, ni agréée à cet effet.

4.2 GARANTIES SPÉCIFIQUES

(i) Monier – Garantie Gélivité des tuiles béton et terre cuite : Monier consent une garantie de 30 (trente) ans contre le gel pour la gamme Terre Cuite et la gamme Béton à compter de la date de la livraison des produits ou, à défaut de preuve de la date de livraison, à compter de la date de fabrication mentionnée sur les produits.

(ii) Monier – Garantie système Clima Comfort et/ou Clima First : Monier consent une garantie de 10 (dix) ans sur les Systèmes Clima Comfort et Clima First à compter de la date de la livraison des produits ou, à défaut de preuve de la date de livraison, à compter de la date de facturation. Cette garantie ne s'applique que si une étude thermique et technique de fixation est réalisée par Monier, et si la mise en œuvre du système est réalisée avec l'ensemble des produits prescrits et conformément aux règles décrites dans l'étude et dans notre brochure technique.

(iii) Monier – Garantie étanchéité Aerodek : Monier consent une garantie de 30 (trente) ans sur la gamme Aerodek à compter de la date de livraison des produits ou, à défaut de preuve de la date de livraison, à compter de la date de facturation.

(iv) Icopal – Garantie Silver : Icopal consent une garantie de 20 (vingt) ans à compter de la date de la livraison des produits sur la gamme Silver ou, à défaut de preuve de la date de livraison, à compter de la date de facturation, sous réserve qu'Icopal ait reçu l'ensemble des informations demandées pour l'établissement de cette garantie.

4.3 MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES

Pour être recevable, toute réclamation au titre d'une garantie générale ou spécifique doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au Service Après-Vente de BMI dans les quinze (15) jours à compter de la date de livraison, ou à compter de la date d'apparition du défaut/manquement, et être accompagnée des documents justificatifs (facture, photographies, déclaration de sinistre...). Le Client devra laisser à BMI toute facilité pour procéder à la constatation contradictoire du défaut/manquement. BMI pourra librement décider de remplacer ou rembourser le montant des produits défectueux à l'exclusion de tous les frais annexes tels que transport, pose, dépose et toutes indemnités de quelque nature que ce soit. Les produits litigieux qui ont fait l'objet d'un remplacement ou d'un remboursement devront être mis à la disposition de BMI qui pourra en disposer librement. Les réparations effectuées ne peuvent entraîner une prorogation du délai initial de la garantie accordée pour le produit litigieux. Le délai de garantie restera donc inchangé. Les garanties ne peuvent s'appliquer que si : (i) Les produits sont devenus régulièrement la propriété du Client ; et que (ii) Le règlement des sommes dues au titre de l'achat des produits a été versé en totalité ; et que (iii) Le Client a respecté les conditions normales de manipulation, de stockage, de transport, d'utilisation, de mise en œuvre et d'entretien, ainsi que les règles d'usages et les règles de l'art, DTU, DTA, avis techniques, QB, certification en vigueur, prescriptions de pose définies par BMI et plus généralement toutes recommandations communiquées par BMI. Les produits normalisés sont fournis en conformité avec les normes européennes (marquage CE). Le Client est seul responsable de la vérification de la défectuosité et du respect de la quantité des produits au moment de leur livraison. La réception qualitative est réputée effectuée lorsque les produits sont livrés selon l'Incoterm choisi par les Parties, en tenant compte des tolérances d'usage. MONIER ne prendra en compte les réclamations pour casse de tuiles que lorsque le taux de casse des tuiles sera supérieur à 2 % (deux pour cent). Les produits livrés non défectueux et conformes à la commande ne seront ni repris, ni échangés. En cas de produits défectueux ou non conformes à la commande, le retour ne peut s'envisager qu'après accord écrit de notre service commercial, dans la limite des 30 (trente) jours suivant la livraison et sous la condition que le produit retourné nous parvienne dans son conditionnement d'origine, sans transformation physique ou chimique ni association à d'autres produits. Le retour ne sera réputé « accepté » qu'après vérification et validation par le personnel du site de retour. En cas de remboursement, une moins-value de 20 % (vingt pour cent) sera alors appliquée sur le prix net facturé.

5. RESPONSABILITÉ

BMI ne sera en aucun cas responsable envers le Client de dommages indirects et/ou de préjudices immatériels tels que notamment un manque à gagner, des pertes d'exploitation, de profit, ou d'opportunité commerciale, des indemnités de retard, pénalités de retard chantier, etc. même si ceux-ci étaient prévisibles, ainsi que des dommages résultant de la grêle, d'une absence d'entretien de la toiture, d'une manipulation, d'un stockage ou d'une mise en œuvre des produits non conformes aux usages, aux règles de l'art, aux DTU et avis techniques en vigueur, aux prescriptions de pose de BMI et recommandations communiquées par BMI au Client.

Cette liste est dressée à titre non exhaustif. BMI décline toute garantie ou responsabilité expresse ou implicite notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, s'agissant de la commercialisation, de l'adaptation/adéquation à un usage spécifique ou des performances tirées de l'utilisation des produits. Le Client supportera seul tous les risques liés à l'utilisation des produits, qu'ils soient utilisés seuls ou combinés à d'autres, et restera seul tenu des dommages directs et indirects résultant de leur utilisation. La responsabilité de BMI sera en tout état de cause limitée au montant des produits litigieux dans la limite de ce qui a été effectivement payé par le Client.

6. PRIX & PAIEMENT

Les produits sont fournis conformément au barème des prix unitaires transmis par BMI, hors taxes, et seront facturés conformément au tarif en vigueur au jour de l'acceptation de la commande. À défaut d'accord spécifique des Parties ou de mention dérogatoire figurant au barème des prix unitaires transmis par BMI, la durée de validité de ce dernier est d'un mois maximum à compter de sa date de transmission. BMI se réserve le droit de réviser ses prix à tout moment afin de tenir compte, notamment, d'une pénurie et d'une augmentation du coût des matières premières ou des frais de transport, d'une évolution défavorable de la fiscalité, cette liste n'étant pas limitative. BMI notifie le Client par écrit des prix révisés, lesquels entreront en vigueur un mois après l'envoi de ladite notification.

Les factures BMI sont établies au jour de la mise à disposition des produits ou de leur expédition. Sauf stipulation contraire, le paiement s'effectue sans escompte et devra être intégralement crédité sur le compte bancaire de BMI dans les 45 (quarante-cinq) jours à compter de la fin du mois. S'agissant des ventes à destination des DROM-COM listés à l'article L. 441-13 du Code de commerce, le délai de paiement commence à courir à compter de la date de réception des produits. BMI se réserve le droit de vérifier la situation juridique et financière du Client et de fixer, le cas échéant, des conditions permettant de garantir le paiement des factures (virement avant expédition, délais de règlement plus courts ou garanties bancaires...). Les termes de paiement ne peuvent être retardés sous quelque prétexte que ce soit, même litigieux, et aucune réclamation sur la qualité/quantité des produits n'est suspensive du paiement. En cas de retard de paiement, BMI se réserve le droit (i) de suspendre toute livraison et commande en cours, sans préjudice de tout autre recours et (ii) d'exiger le paiement d'une pénalité d'un montant égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 (dix) points de pourcentage. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande de BMI, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due de plein droit au créancier en cas de retard de paiement est de 40 (quarante) euros, sauf justification de frais plus élevés, notamment en cas de recours à un service contentieux. Le non-paiement d'une facture constitue un manquement grave du fait du Client et autorise BMI à résilier la vente de plein droit aux torts du Client après mise en demeure restée sans effet pendant 30 (trente) jours, sans préjudice de tout autre droit de BMI.

7. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DES RISQUES

Le transfert de propriété sur les produits livrés sera effectif à compter du paiement intégral des sommes dues (principal et accessoires) alors que le transfert des risques sera effectif à compter de la livraison des produits sur le site du Client, ou de leur prise en charge par le Client aux usines/dépôts de BMI. Le Client pourra revendre les produits livrés avant leur paiement dans le cadre de son exploitation normale mais cette autorisation sera retirée automatiquement en cas de (i) défaut de paiement répété ou (ii) en cas de situation financière du Client jugée instable ou risquée au regard des éléments financiers dont BMI dispose. Dans l'un ou l'autre de ces cas, BMI conservera le droit de revendiquer la propriété ou le prix des produits, à première demande, sans mise en demeure préalable. À tout moment, le Client fournira toute information utile à l'inventaire des biens appartenant à BMI et rendra facilement identifiables ces derniers. À défaut, les produits en possession du Client seront présumés être ceux de BMI. Le Client s'engage à assurer les produits contre tous les risques qu'ils peuvent courir ou occasionner à compter du transfert de risque. Tous les frais afférents au retour des produits seront à la charge du Client.

8. PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Le Client reconnaît expressément que tous les sigles, marques et logos existants ou futurs qui en seraient le dérivé ou leur complément, qui sont détenus par le Groupe BMI, sont régulièrement enregistrés et demeureront la propriété exclusive de BMI. En conséquence, le Client s'interdit formellement de procéder directement ou indirectement, dans quelque pays que ce soit et dans quelque classe que ce soit, au dépôt des marques, de tout nom de domaine et/ou de tout signe distinctif rattachable aux marques ou aux produits BMI, ou qui en serait l'accessoire ou le dérivé, ou qui présenterait une ressemblance ou une similitude avec la marque. À défaut, nous nous réservons la possibilité d'obtenir réparation par tous moyens. Les Clients ne peuvent sans notre agrément vendre nos produits sous des noms autres que ceux que nous utilisons. Les modèles, plans, études, calculs, documents et outillages établis ou acquis par nos soins restent notre entière propriété et ne peuvent être communiqués ou reproduits sans notre autorisation écrite préalable. Le Client s'interdit toute reproduction directe ou indirecte de nos produits, modèles, plans, études, calculs, documents et outillages et s'engage à nous informer sans délai des faits de contrefaçon dont il aurait connaissance.

9. FORCE MAJEURE

La survenance d'un événement de force majeure exonère BMI de toute responsabilité contractuelle dans la limite des termes ci-dessous. Par dérogation à l'article 1218 du Code civil, sont notamment contractuellement assimilés à des cas de force majeure les incidents et/ou accidents affectant la production ou le stockage des produits, l'arrêt total ou partiel de l'approvisionnement en matières premières ou en énergie, la défaillance du transporteur, des

Conditions Générales de Vente (suite)

phénomènes naturels affectant l'approvisionnement en matières premières, l'outil de production ou le produit vendu (incendie, inondation, grêle, etc.), le bris de machines, les conflits sociaux (y compris internes à BMI) et notamment les grèves (totales ou partielles), les décisions administratives, les changements de réglementation, le fait du prince, les épidémies, les pandémies, les conflits armés, et tout événement qui serait extérieur à BMI, imprévisible, irrésistible et de nature à retarder, à empêcher ou à rendre économiquement exorbitante l'exécution des engagements de BMI. Si ces événements de force majeure durent plus de 3 (trois) mois, BMI sera en droit de résilier la vente sans être tenu responsable de toute perte ou préjudice en découlant.

10. TAXES

Le prix n'inclut aucune taxe ou impôt et sera majoré, au moment de la facturation, de la TVA et/ou de toute autre taxe ou impôt portant notamment sur la vente, la production ou le transport des produits. Lorsque i) la livraison des produits est exonérée de TVA dans l'État d'expédition des produits en raison de l'expédition ou du transport des produits hors de l'État d'expédition, et que ii) l'expédition ou le transport des produits est effectué par le Client ou pour son compte, ce dernier devra transmettre à BMI les documents justificatifs suivants (« Documents Justificatifs ») : (i) tout document permettant de prouver l'expédition ou le transport des biens hors de l'État d'expédition des produits selon les règles en vigueur dans l'État d'expédition des produits dans les 20 (vingt) jours de l'enlèvement des produits par le Client, (ii) en cas de livraison intracommunautaire, une déclaration écrite signée par une personne dûment habilitée, attestant que les produits ont été transportés ou expédiés par le Client ou par un tiers pour son compte, et mentionnant l'État membre de destination des produits, conformément aux règles en vigueur dans l'État d'expédition, dans les 10 (dix) jours du mois suivant la livraison. Si le Client ne transmet pas à BMI les Documents Justificatifs dans les conditions et délais susmentionnés et que la TVA est réclamée à BMI sur ses ventes au Client, le Client devra immédiatement (i) payer une compensation à BMI égale au montant de la TVA redressée, (ii) rembourser la totalité des pénalités et intérêts de retard que BMI aura supportés en raison de l'absence d'application de TVA sur la facture de vente initiale ou pour ne pas avoir fourni les Documents Justificatifs et (iii) les frais d'avocats, le cas échéant, cette dernière rubrique (iii) étant plafonnée à 10 000 (dix mille) euros.

11. DONNÉES PERSONNELLES

BMI a adopté une politique de conformité relative au RGPD (Règlement (UE) 2016/679), consultable sur le site <https://www.bmigroup.com/fr/politique-de-confidentialite>. Toute information ou donnée personnelle qui pourrait être communiquée à BMI dans le cadre de la vente de ses produits fera l'objet d'une application stricte de cette réglementation. Ces données seront conservées et ensuite archivées conformément à la réglementation en vigueur. Selon la législation en vigueur, le Client ou ses salariés peuvent accéder à leurs données personnelles, les faire rectifier, en demander la suppression ou s'opposer à leur traitement pour des raisons liées à leur situation personnelle, ou demander la limitation de ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en adressant leur demande à contact.fr@bmigroup.com. Le cas échéant, les employés du Client ont également le droit de déposer une réclamation en relation avec l'utilisation de leurs données personnelles en contactant l'autorité de protection des données compétente.

12. ÉTHIQUE ; CONFORMITÉ

BMI encourage le Client à mener ses activités et à exécuter la vente de la manière la plus conforme possible aux valeurs et standards de BMI décrits dans son Code de Conduite et dans ses Guidelines Anti-corruption qui figurent sur le site internet <https://www.bmigroup.com/fr>. Le Client s'engage à se conformer et à exiger de ses employés et de ses cocontractants qu'ils se conforment à toute loi et réglementation applicable notamment en matière de (i) lutte contre la corruption et trafic d'influence ; (ii) contrôle des exportations : à cet égard, le Client déclare avoir pleinement connaissance des restrictions commerciales et financières à l'exportation imposées à certains pays, notamment par l'Union Européenne, les États-Unis d'Amérique et les Nations Unies, et visant des personnes physiques, des personnes morales ou des produits (Restrictions à l'Exportation). Le Client s'engage à se conformer aux Restrictions à l'Exportation à tout moment, ainsi qu'à ne pas revendre les produits à des personnes morales ou physiques désignées sur des listes de sanctions établies notamment par l'Union Européenne, les États-Unis d'Amérique et les Nations Unies ;

(iii) droits de l'Homme ; (iv) protection de l'environnement. Le Client garantit (i) qu'aucun de ses directeurs ne figure sur une liste de sanctions, (ii) qu'aucune entité du groupe auquel appartient le Client n'est enregistrée ou n'a son siège dans un territoire/pays visé par des sanctions à l'échelle territoriale/nationale ; (iii) qu'il n'est pas contrôlé par ou qu'il n'agit pas au nom et pour le compte d'une personne ou d'une entité listée en (i) ou (ii). Le Client, ses salariés et ses contractants s'interdisent d'offrir ou de promettre, directement ou indirectement, à un salarié de BMI des pots-de-vin, avantages ou dessous-de-table, ou tout objet qui est autrement interdit par la loi ou par toute politique connue de BMI, ou des cadeaux/invitations au cours d'un appel d'offres ou de négociations contractuelles, ou si ces derniers sont imminents. Le Client notifie BMI de toute violation dont il aurait connaissance dans les plus brefs délais. En cas de violation par le Client ou ses employés des dispositions de cet article, BMI se réserve le droit de résilier avec effet immédiat la vente, sans préjudice des autres droits et recours dont il dispose en vertu de ces CGV ou de la loi. Le Client défend, garantit et dégage BMI de toute responsabilité quant aux réclamations, demandes de dommages-intérêts, pertes, pénalités, frais et dépenses de quelque nature que ce soit découlant d'une violation des dispositions de cet article par le Client et/ou ses cocontractants.

13. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ; DROIT APPLICABLE

Les parties feront leurs meilleurs efforts afin de résoudre tout litige de manière amiable. À défaut, toute contestation, différend ou litige sera porté devant les Tribunaux compétents du siège social de BMI, que BMI et le Client reconnaissent comme étant exclusivement compétents, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Ainsi, en cas d'assignation du Client par un tiers devant un autre tribunal, le Client renonce dès à présent à appeler BMI en garantie devant ce tribunal de sorte que la présente clause attributive de juridiction primera en toute hypothèse. Les présentes CGV sont soumises et interprétées conformément au droit français. Les dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de produits en date du 11 avril 1980 sont expressément écartées.

14. LANGUE

Les CGV sont disponibles en plusieurs langues. En cas de conflit entre la version française des CGV et une version traduite, les parties conviennent que la version française prévaudra.

1^{er} février 2022

**Icopal SAS**

23-25 avenue du Docteur Lannelongue
75014 Paris

Tél. +33 (0)1 40 84 68 00

Fax. +33 (0)1 40 84 66 59

Filiale du groupe Standard Industries, le groupe BMI est le plus grand fabricant de solutions de couverture et d'étanchéité en Europe. Avec 128 sites de production et des activités en Europe, dans certaines régions d'Asie et en Afrique du Sud, la société possède plus de 165 ans d'expérience. Plus de 9 500 employés proposent aux clients des marques bien établies comme Braas, Monier, Icopal, Bramac, Cobert, Coverland, Klöber, Monarflex, Redland, Siplast, Vedag, Villas, Wierer et Wolfin. Le siège du groupe BMI est basé au Royaume-Uni.

Pour en savoir plus : www.bmigroup.com.